

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. RÉSERVATION

Toute demande de commande passée sur le site internet ou par courrier constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction, ni réserve de votre part, des présentes conditions.

Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours applicable à la vente à distance.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable des gérants du camping. Le camping ne peut en aucun cas garantir un emplacement précis pour l'hébergement choisi. Seuls le lieu, les dates et le type d'hébergement sont garantis, le camping fera néanmoins le nécessaire pour satisfaire la demande du campeur selon la disponibilité.

Demande d'emplacement particulier

Une demande d'emplacement particulier peut être formulée lors de la réservation. Toutefois, le camping n'a aucune obligation de donner suite à cette demande. L'attribution d'un emplacement spécifique sera soumise aux disponibilités du moment et ne peut en aucun cas être garantie. Le camping s'engage néanmoins à faire son possible pour répondre favorablement aux souhaits exprimés, dans la mesure du possible.

Tarification

Les prix des prestations proposées par le camping sont susceptibles de varier en fonction de la date de réservation et des offres promotionnelles en cours. Le tarif appliqué sera celui en vigueur au moment de la validation du contrat de localisation et du règlement de l'acompte. Toute modification tarifaire ultérieure à cette date ne pourra affecter la réservation initiale. Le client est informé que les offres et promotions sont limitées dans le temps et peuvent être modifiées sans préavis.

2. TAXE DE SÉJOUR ET FRAIS DE DOSSIER

Taxe de séjour

Les montants annoncés des taxes de séjour sont prévisionnels et sont inclus dans le total du séjour lors d'une réservation en ligne. En cas d'augmentation de la taxe de séjour, le Client réglera le montant correspondant à la taxe en vigueur, au jour de son arrivée sur le Camping.

Frais de dossier

Des frais de dossier, dont le montant figure dans les tarifs en vigueur, sont à ajouter

aux tarifs des prestations. Ils sont offerts pour les courts séjours locatifs (1 à 3 nuits) hors saison. **Ils ne sont en aucun cas remboursables.**

3. ANNULATION ET MODIFICATION DE SÉJOUR SANS ASSURANCE OU GARANTIE

Frais d'annulation

Si votre annulation intervient :

- Plus de 60 jours avant votre séjour : **10% du montant total** de votre séjour
- Entre le 59ème et le 30ème jour avant votre séjour : **50% du montant total** de votre séjour
- Entre le 29ème et le jour prévu de votre arrivée : **100% du montant total** de votre séjour

Important : Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront pas remboursés. La base du montant total inclut les différentes options souscrites et exclut les taxes de séjour et les frais de dossier.

Le camping ne saurait être tenu responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas d'interruption ou d'indisponibilité du séjour, en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ou communications, inondation, incendie et tout autre événement imprévisible.

En cas de fermeture administrative du camping, le camping vous proposera un report de séjour, un avoir ou un remboursement selon la loi en vigueur. Si aucune loi n'est applicable, le camping appliquera ses conditions générales de vente.

Modification de séjour

Pour toute modification d'un séjour (date, nombre de personnes, type d'emplacement ou locatif...), merci de nous faire parvenir un mail avec vos modifications. Le camping se réserve le droit d'accepter ou non ces modifications, notamment en termes de disponibilité. Pour toute différence de tarif suite à une modification de séjour, les conditions de frais d'annulation s'appliqueront. Les modifications concernent uniquement la saison en cours. Aucun report sur la saison suivante ne sera accepté.

4. ASSURANCE ANNULATION ET GARANTIE FLEX

Assurance annulation Campez-couvert

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Avec Campez-couvert, vous avez jusqu'à **48h** après votre réservation pour y souscrire via le lien suivant : <https://www.campez-couvert.com/>

Important : L'assurance Campez-couvert est un service proposé par un prestataire extérieur. Les conditions de cette assurance sont à consulter directement sur leur site internet. Le camping ne saurait être tenu responsable des conditions et

modalités de cette assurance tierce.

Garantie Flex

Vous souhaitez plus de flexibilité pour votre séjour ? Optez pour la garantie Flex. Elle vous permettra d'annuler votre séjour ou reporter vos vacances sans pénalité.

Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente.

Vous pouvez reporter vos vacances sur l'année en cours ou annuler votre séjour en étant remboursé des sommes engagées (moins le montant de la garantie Flex et les frais de dossier).

Conditions de souscription

La garantie Flex est facultative. Elle est seulement disponible à la réservation et doit être réglée directement. Seules les personnes dont les noms et prénoms figurent sur la demande de réservation et participant au séjour peuvent bénéficier de la garantie Flex.

Conditions d'annulation et remboursement

- Jusqu'à 15 jours avant l'arrivée : les sommes engagées au moment de l'annulation seront remboursées hors montant de l'offre Flex qui sera conservé par le camping
- À partir de 14 jours avant l'arrivée et pour tout séjour commencé : aucun remboursement ne pourra être fait

Modification de dates

- Jusqu'à 15 jours avant l'arrivée : le séjour peut être modifié gratuitement. Il doit être reporté sur la saison en cours pendant la période d'ouverture du camping
- Après 15 jours avant l'arrivée et pour tout séjour entamé : le séjour n'est plus modifiable

Important : Pour toute annulation ou modification de séjour, vous devez nous envoyer obligatoirement 15 jours avant votre arrivée par écrit (mail ou courrier) votre demande. Les délais sont calculés à la date de réception de votre courrier dans tous les cas d'annulation ou modification de séjour.

Note : Cette garantie n'est pas une assurance, elle complète votre assurance annulation auprès de notre partenaire Campez-couvert.

5. CONDITIONS DE LOCATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Locations mobil-homes

Modalités de paiement

Le montant de l'acompte est égal à 25% du montant du séjour, auquel s'ajoutent les frais de dossier. Dès réception du bulletin de réservation et de l'acompte, le camping vous adressera une confirmation de réservation. Le solde de la location sera versé 30 jours avant l'arrivée (le non-respect de cette clause entraînera l'annulation de la

réservation). Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Aucun départ anticipé ou retard à l'arrivée ne sera remboursé. Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

Horaires

En juillet-août :

- Arrivées : à partir de 16h, mercredi et samedi uniquement
- Départs : avant 10h, mercredi et samedi uniquement

Hors juillet-août : arrivées et départs tous les jours

Règles importantes

Les animaux sont strictement interdits à l'intérieur des mobil-homes.

Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locatifs.

Les plans et photos des hébergements sont donnés à titre illustratif. La disposition et les caractéristiques des pièces peuvent légèrement varier d'un modèle à l'autre.

Caution et état des lieux

Le jour de votre arrivée, il vous sera demandé une caution de 100 € pour le mobil-home et 50 / 80 / 90 € pour le ménage (le montant dépend du type de locatif). Un état des lieux est effectué par le vacancier le jour d'arrivée, toute remarque est à signaler dès le 1er jour auprès de la réception.

La caution vous sera restituée à votre départ après état des lieux du locatif par un membre de l'équipe. En cas de dégradation, la caution pourra être retenue partiellement ou totalement.

Le nettoyage est à la responsabilité du locataire (sauf si le vacancier a payé pour le forfait ménage). En fin de séjour, la location doit être parfaitement propre. Dans le cas contraire, une participation financière sera déduite de votre caution. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Si le locataire désire partir en dehors des horaires d'ouverture de la réception, l'état des lieux sera fait sans sa présence et la caution sera restituée la semaine suivante par courrier, virement bancaire ou annulation de l'empreinte bancaire.

Équipements fournis

- Réfrigérateur, vaisselle, micro-ondes et cafetière électrique dans tous les mobil-homes
- Table et 6 chaises de jardin
- 3 à 5 couvertures et 4 à 6 oreillers par mobil-home
- Les vacanciers devront **prévoir les draps et les taies d'oreillers** (sauf si location de draps)

Vous pouvez également louer un kit bébé et un kit serviettes de bain. Un inventaire est fourni à l'intérieur de chaque locatif.

Les tarifs incluent le gaz et l'électricité. La taxe de séjour est en sus, selon le tarif en vigueur.

Locations sanitaires individuels

Les mêmes modalités de réservation que les mobil-homes s'appliquent aux sanitaires individuels.

Horaires en juillet-août :

- Arrivées : à partir de 16h, dimanches uniquement
- Départs : avant 10h, dimanches uniquement

Équipements fournis

- Réfrigérateur, plaque de cuisson gaz, balai, pelle/balayette, balai brosse, serpillière, seau
- Table de pique-nique
- Les vacanciers devront prévoir leur vaisselle sauf s'il réserve l'option vaisselle. Dans ce cas, un kit vaisselle sera fourni

Emplacements camping

L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée à partir de 15h00 et doit être libéré le jour de votre départ avant 12h00.

Toute libération de l'emplacement après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Règlement du séjour : la veille de votre départ du camping aux horaires d'ouverture de la réception.

Le nombre de personnes ne doit pas excéder 6 personnes par emplacement.

Le camping ne peut pas garantir les demandes particulières faites lors d'une réservation (numéro d'emplacement ou autre...). Lors de votre réservation, un numéro d'emplacement vous est attribué, cependant ce numéro n'est pas contractuel, il ne vous sera pas communiqué avant votre arrivée.

Les emplacements « confort » se partagent les points d'eau et d'électricité. Nous ne pouvons pas vous garantir qu'ils seront sur votre emplacement ou bien plus loin. Prévoir une rallonge de 25m.

Nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de tout retard. Passés 24 heures sans nouvelle de votre part, nous reprenons la disposition de la location et annulons la réservation. L'acompte versé sera retenu.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION

L'accès au camping pourrait être refusé en cas d'attitude perturbatrice du client, contraire au calme et à la sérénité du site.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant sur le catalogue soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne fonctionnent pas en avant ou arrière-saison.

Les mineurs doivent impérativement être accompagnés par une personne responsable majeure. Ils sont placés sous leur responsabilité. Il est formellement interdit de les laisser seuls, sans surveillance, dans l'enceinte du camping. Le Camping Le Perpetuum se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Droit à l'image

Vous autorisez le Camping Le Perpetuum ou tout prestataire engagé par le camping, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur notre site Internet ou réseaux sociaux). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et du réseau et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Si vous êtes contre, merci de nous le signaler.

Véhicules

Un seul véhicule par locatif ou emplacement camping est autorisé. Un supplément par véhicule supplémentaire vous sera demandé (cf tarif en vigueur). Celui-ci devra être garé sur le parking de nuit.

La circulation de véhicules à moteur est limitée à 10km/h et est interdite dans le camping entre 23h30 et 7h30.

À partir de 23h30, il est obligatoire de respecter le droit au repos des campeurs.

Visiteurs

Les visiteurs, même invités par des campeurs, sont autorisés sous certaines conditions et sous la responsabilité de leur hôte. Ils doivent impérativement signaler leur présence à l'accueil et s'acquitter du tarif visiteur en vigueur. Ils n'ont pas accès aux piscines. Le tarif visiteur s'applique pour une durée maximum de 3 heures. Au-delà, et pour tout accès à la piscine en tant que visiteur, le tarif journalier campeur par personne s'applique.

Animaux

Les animaux sont autorisés sur les emplacements uniquement (excepté les chiens de la 1ère et 2ème catégorie) moyennant un supplément par nuitée et par animal (voir tarifs en vigueur). Ils doivent être tenus en laisse en permanence et les déjections ramassées. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats est obligatoire et doit être à jour. Il sera demandé à votre arrivée. Les animaux ne doivent en aucun cas rester seuls au camping.

Les animaux sont strictement interdits dans les locatifs. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner l'annulation du contrat de location sans remboursement ou compensation.

Règlement intérieur et juridiction compétente

Tout client et visiteur s'engagent à se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché au camping.

Si ces conditions venaient à ne pas être respectées par l'une des deux parties concluantes, le tribunal compétent pour gérer ce litige serait celui du département de la Dordogne.